

## La place de Titus Flavius Gaianus dans la cité d'Ancyre en Galatie pendant l'époque sévérienne : carrière politique et reconnaissance civique

Dr Sana BALDÉ

Université de Franche-Comté de Besançon

*Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA - UR 4011)*

[sanabalde189@gmail.com](mailto:sanabalde189@gmail.com)

**Résumé :** Avec le déclin des royaumes hellénistiques à partir du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les cités grecques d'Asie Mineure devinrent de plus en plus dépendantes vis-à-vis de leurs riches citoyens appelés les notables pour assumer les charges publiques les plus onéreuses. Cette situation s'accrut pendant l'époque impériale romaine au cours de laquelle les notables, grâce à leur générosité et leur notoriété, assumèrent non seulement la plupart des fonctions publiques, mais également furent très souvent envoyés en ambassade pour plaider l'accord de quelques privilèges exceptionnels pour le compte de leurs cités auprès des autorités impériales avec lesquelles ils nouaient parfois une relation privilégiée. Chevalier romain et membre de l'aristocratie de la cité d'Ancyre en Galatie, Titus Flavius Gaianus rentre dans cette catégorie de notables qui furent honorés par les instances délibératives de leurs cités respectives en guise de reconnaissance manifeste pour leurs carrières socio-politiques et leurs bienfaits.

**Abstract :** With the decline of the Hellenistic kingdoms from the 2nd century BC, the Greek cities of Asia Minor became increasingly dependent on their wealthy citizens, known as notables, to take on the most onerous public duties. This situation was exacerbated during the Roman imperial era, when the notables, thanks to their generosity and notoriety, not only assumed most of the public functions, but were also very often sent on embassies to plead for the granting of a few exceptional privileges on behalf of their cities with the imperial authorities, with whom they sometimes formed a privileged relationship. Titus Flavius Gaianus, a Roman knight and member of the aristocracy of the city of Ancyra in Galatia, fell into this category of notables who were honoured by the deliberative bodies of their respective cities in clear recognition of their socio-political careers and their benefactions.

**Mots-clés :** Titus Flavius Gaianus, notable, Ancyre, Caracalla, tribus civiques, décrets honorifiques.

**Keywords :** Titus Flavius Gaianus, notable, Ancyra, Caracalla, civic tribes, honorary decrees.

**URL :** <https://afrosciences-antiquity.com/revue-africaine-des-sciences-de-lantiquite-sunu-xalaat>  
Volume Numéro 3 / Décembre 2023

## Introduction

Membre de l'aristocratie galate et revêtu de la dignité de chevalier romain, Titus Flavius Gaianus est un homme politique qui vécut entre la fin du II<sup>e</sup> et la fin de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, du moins entre 200 et 250 après J.-C.<sup>1</sup>. Une série de bases de statue érigées par les tribus civiques d'Ancyre révèle que ce notable occupa une place prépondérante dans la vie socio-politique de sa cité et de la province de Galatie. Il joua un rôle clé, celui de principal instigateur, dans l'institution et l'organisation des deux premières éditions des *Megala Asklepieia Sotereia Antoneineia*. Associé au dieu de la santé ou de la guérison, Asclépios Sôter, ce concours sacré encore appelé les *Megala Asklepieia Isopythia* serait probablement lié aux problèmes de santé que connaissait l'empereur Caracalla<sup>2</sup>. Le culte d'Asclépios était devenu particulièrement visible à Ancyre après 160 après J.-C., probablement en raison de l'impact de la grande peste apportée par les armées de Lucius Verus depuis l'Orient, ou encore par le fait que l'empereur Caracalla venait récemment de se remettre d'une maladie mystérieuse<sup>3</sup>. Ce dernier avait visité des sanctuaires de guérison dans les provinces, dont l'Asclépiion de Pergame, et sa guérison avait été largement annoncée par la propagande impériale et marquée par des cérémonies lors de son passage dans plusieurs cités<sup>4</sup>.

Principalement fondé sur l'exploitation des sources épigraphiques, cet article examine la place qu'occupait Titus Flavius Gaianus dans la vie politique d'Ancyre et les honneurs

<sup>1</sup> DEMOUGIN S., 1999, « L'ordre équestre en Asie Mineure. Histoire d'une romanisation », dans S. DEMOUGIN, H. DEVIJVER et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER (éd.), *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international de Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995, Rome, École Française de Rome, Collection « Publications de l'École française de Rome, 257 », p. 579-612, spécialement p. 600, n° 58 ; voir également *LGPN*, V.C, p. 92, n° 1, qui date les inscriptions relatives à Titus Flavius Gaianus en 219-220 apr. J.-C. L'acquisition du statut équestre dans les régions orientales de l'Empire, dont l'apogée est à situer à partir des Flaviens et surtout de Trajan, permettait aux notables locaux de conforter leur situation personnelle et celle de leur famille (DEMOUGIN S., 1999, « L'ordre équestre en Asie Mineure. Histoire d'une romanisation », p. 594). Les sources dont nous disposons actuellement restent muettes concernant les dates de naissance et de mort de Titus Flavius Gaianus, encore moins sur ses ascendants.

<sup>2</sup> *I. Ankara*, p. 320 ; UZUNASLAN A., 2021, « Roma İmparatorluk Dönemi'nde Ankyra'da Agonistik Festivaller », dans Y. KIRIÇ, U. ALAGÖZ, Z. FÜRÜZEN TASKIRAN et al. (éd.), *Anadolu Medeniyetleri Müzesi 100 Yaşında : 1921-2021 Asırlık Çınar*, 2 vol., Ankara, Kültür Varlıkları ve Müzeler Genel Müdürlüğü, p. 3-27, spécialement p. 19 ; FORNI P., 2021, *Caracalla. Père de la citoyenneté universelle ?*, Paris, Ellipses, Collection « Biographies et mythes historiques », p. 181-186. P. Forni souligne que le pieux Caracalla, déchu par la médecine des hommes, chercha le réconfort auprès des plus puissants dieux guérisseurs : Apollon, Sérapis et Asclépios et séjourna à Pergame pour solliciter l'aide du dieu Asclépios. Caracalla naquit le 4 avril 188 à Lyon et mourut, victime d'une conjuration, le 8 avril 217 après J.-C. à Carrhes (au sud-est de l'actuelle Turquie), cf. FORNI P., 2021, *Caracalla. Père de la citoyenneté universelle ?*, p. 19 et 209.

<sup>3</sup> *I. Ankara*, p. 32.

<sup>4</sup> ROBERT L., 1960, « Inscription agonistique d'Ancyre, Concours d'Ancyre », *Hellenica*, XI-XII, p. 350-368. À propos de la visite de l'empereur Caracalla à Pergame, voir HOSTEIN A., 2012, « La visite de Caracalla à Pergame et à Laodicée du Lykos : l'apport des monnaies », dans A. HOSTEIN et S. LALANNE, *Les voyages des empereurs romains dans l'Orient romain : époques antonine et sévérienne*, Arles, Errance, Collection « Les Hespérides », p. 205-227.

civiques qu'il reçut en guise de reconnaissance. Ainsi, nous analyserons d'abord la carrière politique de Titus Flavius Gaianus, puis nous nous intéresserons aux différents honneurs qui lui étaient rendus, et enfin, nous dresserons le corpus des décrets honorifiques pris par les tribus civiques d'Ancyre pour ce notable.

## 1- La carrière politique de Titus Flavius Gaianus

Composée de 12 tribus à la tête desquelles se trouvaient des phylarques (chefs de tribu), la cité d'Ancyre avait, notamment pendant l'époque impériale, une constitution de type hellénique composée d'une *boulè*, d'une assemblée du peuple et de plusieurs collèges de magistratures. L'étude des décrets honorifiques pris en faveur de Titus Flavius Gaianus montre que ce dernier assumait de nombreuses charges locales et provinciales pendant sa très riche carrière.

### 1.1- Titus Flavius Gaianus, premier archonte et politographe

Les décrets honorifiques décernés à Titus Flavius Gaianus révèlent qu'il exerça à deux reprises la fonction de premier archonte qui constituait la plus haute magistrature civique<sup>5</sup>, comme dans plusieurs villes de la péninsule anatolienne. Le fait qu'il y ait un premier archonte, c'est-à-dire le premier des archontes ou encore le chef du collège, laisse croire que le collège des archontes de la cité d'Ancyre était composé au moins de deux membres. Dans cette cité, à l'instar de nombreuses cités de l'Asie Mineure, la charge de premier archonte était annuelle et réitérable. À partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle après J.-C., le premier archonte occupait la fonction de magistrat éponyme de la cité<sup>6</sup>, et il avait en charge la présidence du collège des archontes.

Dans une étude consacrée aux notables et élites des cités bithyniennes, H.-L. Fernoux souligne que « l'archontat et, encore plus, le premier archontat étaient les magistratures les plus réputées, auxquelles n'accédaient que les notables les plus importants »<sup>7</sup>. À partir de l'époque

<sup>5</sup> Concernant l'exercice du premier archontat par Titus Flavius Gaianus, voir les textes n° 1-7 (ci-dessous).

<sup>6</sup> Un décret de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. montre que Claudius Proculus, exerçant alors la charge d'archonte pour la quatrième fois, avait assumé la charge de magistrat éponyme de la cité, cf. *CIG*, n° 4048 ; BOSCH E., 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Basimevi, Collection « Türk Tarih Kurumu Yayınlarından, VII Seri ; 46 », n° 99 ; SHERK R. K., 1991, « The eponymous of Greek Cities III : The Register : Thrace, Black Sea Area, Asia Minor », *ZPE*, 88, p. 225-260, spécialement p. 230 ; *I. Ankara*, n° 114. Voir aussi *IGR* III, n° 203 et 209 ; *SEG* 6, n° 59.

<sup>7</sup> FERNOUX H.-L., 2004, *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine : III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, « Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ; 31. Série épigraphique et historique ; 5 », p. 323. Dans la cité de Prouusias

impériale, la fonction de « premier archonte » était constitutive des institutions civiques, en lien avec la *lex Pompeia* de 64-62 avant J.-C. qui avait organisé la province Pont-Bithynie et le fonctionnement civique<sup>8</sup>, notamment dans les cités de Prousius de l'Hypios et de Pompéiopolis mais également dans celles des provinces limitrophes comme Ancyre en Galatie. Les titulaires de l'archontat dans les cités grecques anatoliennes faisaient généralement partie de l'élite locale qui monopolisait plus ou moins l'exercice des plus hautes fonctions civiques souvent onéreuses.

En effet, l'archontat était une magistrature dont l'exercice nécessitait parfois certaines dépenses coûteuses comme le financement des frappes monétaires régaliennes et la construction de certains monuments dont le coût était très souvent assuré par les magistrats en charge de la surveillance des travaux. Titus Flavius Gaius occupa, de façon successive ou simultanée, de nombreuses fonctions qui lui permirent d'acquérir une certaine notoriété, notamment sous le règne de Caracalla. Il faisait ainsi partie de cette élite politique que H.-L. Fernoux appelle « la frange de la population la plus "visible" »<sup>9</sup>, dont les membres construisaient et entretenaient leur image par la présence assidue sur la scène locale, soit à l'échelle communale soit à l'échelle régionale, en s'illustrant généralement par des actes d'évergésie<sup>10</sup>.

En outre, la plupart des élites locales, d'où provinrent généralement les titulaires de l'archontat particulièrement pendant l'époque romaine, acquirent parcimonieusement la citoyenneté romaine, à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. et notamment en 212 après J.-C. lorsque l'empereur Caracalla l'accorda à tous les hommes libres de l'Empire à travers l'édit de Caracalla. H.-L. Fernoux estime que les notables locaux, souvent titulaires des magistratures, notamment à partir du milieu du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., avaient acquis une forte influence politique grâce aux relations qu'ils entretenaient avec les *imperatores* ; ce qui leur permit de faire valoir l'importance exceptionnelle de leurs mérites et rôles aux yeux de leurs concitoyens et de leurs instances dirigeantes<sup>11</sup>. Toujours dans le cadre des charges civiques, Titus Flavius

---

de l'Hypios, par exemple, l'archontat et plus particulièrement le premier archontat, représentant la plus haute autorité civique, symbolisait l'unité de la cité dans la mesure où l'on voit toutes les douze tribus civiques décerner collectivement des honneurs aux titulaires de la magistrature à travers des décrets honorifiques par le biais de leurs vingt-quatre phylarques à raison de deux par tribu.

<sup>8</sup> AMELING W., 1984, « Das Archontat in Bithynien und die lex provinciae des Pompeius », *EA*, 3, p. 19-31 ; ADAK M., 2007, « Zwei neue Archontenlisten aus Prusias ad Hypium », *Chiron*, 37, p. 1-10 ; PONT A.-V., 2017, « Dernières mentions des magistratures et des liturgies traditionnelles dans les cités d'Asie Mineure : habitus épigraphique et vie institutionnelle locale à la fin du III<sup>e</sup> et au début du IV<sup>e</sup> s. », *Chiron*, 47, p. 35-55, spécialement p. 48-49.

<sup>9</sup> FERNOUX H.-L., 2004, *Notables et élites des cités de Bithynie*, p. 544.

<sup>10</sup> Sur cet aspect, cf. VEYNE P., 1976, *Le pain et le cirque : sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, Collection « L'Univers historique », p. 110 et suiv.

<sup>11</sup> FERNOUX H.-L., 2011, *Le Demos et la cité : communautés et assemblées populaires en Asie Mineure à l'époque impériale*, Rennes, PUR, Collection « Histoire. Série Histoire ancienne », p. 359.

Gaius exerça la fonction de politographe qui consistait à tenir le registre des membres de la communauté urbaine aptes à participer aux distributions faites à la plèbe en application d'un testament<sup>12</sup>. Le politographe était ainsi chargé du recensement des citoyens et de la mise à jour du registre des citoyens.

## 1.2- Les missions diplomatiques de Titus Flavius Gaius auprès de Caracalla et l'exercice de l'agonothésie du concours sacré

Au début du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., Titus Flavius Gaius se rendit à trois reprises en ambassade auprès du divin Antoninus, c'est-à-dire l'empereur Caracalla, en vue d'obtenir d'importants privilèges de la part de l'autorité impériale. En effet, il aurait été député auprès de l'empereur pour instituer et préciser le statut des *Megala Asklepieia Sotereia Antoneineia*<sup>13</sup>. Au moins, l'une de ses ambassades, qui se soldèrent par un succès en obtenant l'autorisation de l'empereur d'instituer les *Megala Asklepieia Sotereia Antoneineia* pour la plus grande satisfaction de sa cité, eut fort probablement lieu lorsqu'il exerçait le premier archontat pour la deuxième fois<sup>14</sup>. À ce propos, L. Robert souligne que l'un des objets des demandes de Titus Flavius Gaius qui remplit au nom de la cité d'Ancyre trois ambassades auprès de Caracalla, présent en Asie Mineure en 214 après J.-C. pour la guerre contre les Parthes, concernait vraisemblablement la permission d'instituer à Ancyre un concours isopythique<sup>15</sup>.

Dans le même sillage, Stephen Mitchell et David French estiment que Titus Flavius Gaius n'a pas eu le besoin de se rendre en ambassade jusqu'à Rome, mais plutôt dans la province voisine de Bithynie où l'empereur Caracalla passa de longues périodes entre 213 et fin 214 après J.-C.<sup>16</sup>. Il est donc clair que le notable ancyriote rencontra le Prince à Nicomédie

<sup>12</sup> AE, 1981, p. 211-212, n° 783. En dehors d'Ancyre en Galatie (cf. *I. Ankara*, p. 260-268, n° 96, 97, 98, 99, 100, 101 et 102 et BOSCH E., *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, n° 287-288), on note la mention du politographe dans d'autres cités de la péninsule anatolienne notamment à Prusias de l'Hypios en Bithynie (*I. Prusias ad Hypium*, n° 47, 10, 3 et 17 et 47) et à Nacoleia en Phrygie (*CIL III*, n° 6998 = *MAMA V*, n° 202).

<sup>13</sup> ROBERT L., 1960, *Hellenica*, XI-XII, p. 364-365 ; CLAUDON J.-F., 2015, *Les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure auprès des autorités romaines : de la libération des Grecs à la fin du Haut-Empire (196 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.)*, Thèse de doctorat d'Histoire ancienne, Paris, EPHE, p. 246.

<sup>14</sup> MITCHELL St., 1977, *Anatolian Studies*, 27, p. 73-75, n° 7 ; *I. Ankara*, p. 268 ; voir aussi CLAUDON J.-F., 2015, *Les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure*, p. 314.

<sup>15</sup> ROBERT L., 1960, *Hellenica*, XI-XII, p. 365. Pour ce dernier, Titus Flavius Gaius était contemporain de Caracalla (ROBERT L., 1960, *Hellenica*, XI-XII, p. 360-361). Un concours isopythique, c'est-à-dire « égal aux Pythia de Delphes », se définissait par le fait que les puissances qui le reconnaissaient octroyaient à leurs concitoyens victorieux dans ce concours les mêmes honneurs que s'ils avaient gagné aux Pythia, mais ne comportait pas pour autant la totalité du programme des Pythia.

<sup>16</sup> *I. Ankara*, p. 32.

en Bithynie qui y séjournait pendant l'hiver 214/215 après J.-C.<sup>17</sup>. En effet, après sa victoire sur les barbares à la fin de 213 après J.-C., Caracalla, au lieu de rentrer à Rome pour fêter son triomphe, gagna directement la région des Détroits depuis la Rhétie en direction de l'Orient et arriva, en compagnie de la cour impériale, dès les premiers jours de décembre à Nicomédie, capitale provinciale de la Bithynie, où il passa l'hiver 213-214<sup>18</sup>. Ayant été obligé d'intervenir sur le Danube inférieur et en Dacie au printemps 214, Caracalla revint en Asie au milieu de l'année 214 et effectua un périple dans plusieurs cités anatoliennes, comme Ilion, Pergame, Laodicée du Lykos et Thyatire, avant d'hiverner une deuxième fois à Nicomédie en 214-215<sup>19</sup>, au moins jusqu'à la mi-avril 215<sup>20</sup>.

Pendant cet hiver, le notable Titus Flavius Gaianus, occupant une très haute fonction civique, probablement le premier archontat, fut dépêché auprès du Prince qui se trouvait à Nicomédie pour demander la permission d'organiser à Ancyre un concours *isopythique*, c'est-à-dire analogue aux Jeux Pythiques organisés à Delphes en l'honneur d'Apollon<sup>21</sup>. Les *Megala Asklepieia Sotereia Antoneineia* étaient un concours double célébré en l'honneur d'Asclépios Sôter, d'une part, et de l'empereur Antoninus plus connu sous le nom de Caracalla, de l'autre<sup>22</sup>, qui accorda à la cité d'Ancyre l'autorisation de célébrer ce concours « sacré », du type panhellénique<sup>23</sup>. Ce concours était donc relatif au culte impérial civique.

Les pièces de monnaie en bronze de la cité d'Ancyre frappées sous le règne de l'empereur Caracalla faisant également allusion à ce concours portent, à l'avvers, une effigie de Caracalla et, au revers, la mention des *Asklepieia Sotereia Isopythia* de la métropole Ancyre<sup>24</sup>.

<sup>17</sup> À propos du séjour de Caracalla à Nicomédie en Bithynie, voir CHRISTOL M., 2012, « Caracalla en 214 : de Nicomédie à Nicomédie », dans A. HOSTEIN et S. LALANNE (dir.), *Les voyages des empereurs dans l'Orient romain : époques antonine et sévérienne*, Arles, Errance, Collection « Les Hespérides », p. 155-167 et sur l'ambassade de Titus Flavius Gaianus auprès de l'empereur, cf. MITCHELL St., 1977, « R.E.C.A.M. Notes and Studies No. 1 : Inscriptions of Ancyra », *Anatolian Studies*, 27, p. 63-103, spécialement p. 73-75, n° 7 (= IGR III, n° 204 ; SEG 27, n° 844).

<sup>18</sup> FORNI P., 2021, *Caracalla. Père de la citoyenneté universelle ?*, p. 188.

<sup>19</sup> FORNI P., 2021, *Caracalla. Père de la citoyenneté universelle ?*, p. 189-191. Selon Pierre Forni, son séjour à Pergame avait pour objet d'honorer ses sujets en déployant le faste d'une visite officielle et, à titre privé, demander au dieu local, Asclépios, de la maladie mystérieuse qu'il a contractée l'année précédente en Occident.

<sup>20</sup> HALFMANN H., 1986, *Itinera principum : Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, F. Steiner Verlag Wiesbaden, Collection « Heidelberger althistorische Beiträge und epigraphische Studien », p. 224.

<sup>21</sup> FORNI P., 2021, *Caracalla. Père de la citoyenneté universelle ?*, p. 196.

<sup>22</sup> ROBERT L., 1960, *Hellenica*, XI-XII, p. 359.

<sup>23</sup> Même si la célébration des *Asklepieia Sotereia Isopythia* est attestée à Ancyre dès le règne d'Antonin le Pieux (voir plus haut note 5), ce n'est qu'avec l'autorisation accordée par Caracalla que ces jeux obtinrent le rang de concours « sacré ».

<sup>24</sup> *Inventaire Waddington*, p. 395, n° 6630, 6631 et 6632 ; *BMC Galatia*, p. 12, n° 22 et p. 13, n° 23-28. Cependant, il convient de noter que les monnaies de la cité ancyriote représentent Asclépios depuis le règne d'Antonin le Pieux (138-161 apr. J.-C.) et ensuite aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., ce qui montre que la fête en l'honneur d'Asclépios fut instituée à Ancyre avant le règne de la dynastie sévérienne, cf. IMHOOF-BLUMER F., 1901-1902, *Kleinasiatische*



La plupart de ces pièces de monnaie furent émises en 215 après J.-C., ou dans les environs, à l'occasion de la visite de l'empereur Caracalla à Ancyre qui avait acquis une importance incontestable comme point d'arrêt des campagnes impériales à partir de la période sévérienne<sup>25</sup>. En effet, après avoir établi ses quartiers d'hiver à Nicomédie en Bithynie<sup>26</sup>, Caracalla atteignit Ancyre au printemps 215 après J.-C. et son arrivée dans la cité fut saluée par une vague d'acclamations<sup>27</sup>. Nous reproduisons ci-dessous des pièces de monnaie frappées pendant cette époque qui ne reprennent que le revers de celles-ci.

**Pièce de monnaie n° 1 :**

Avers : ANTΩNINOC ΠΙΟC AYΓ. Tête laurée de Caracalla, tournée à droite.

Revers : ACKΛΗΠΕΙΑ CΩTHPEIA ICOΠYΘIA ANKYPAK MHTP. Trois athlètes nus debout à côté d'une urne agonistique.

**Source :** *Inventaire Waddington*, p. 395, n° 6630 ; *BMC Galatia*, p. 12, n° 22, pl. II.13.



**Pièce de monnaie n° 2 :**

Avers : ANTΩNINOC ΠΙΟC AYΓOCTOC. Tête laurée de Caracalla, tournée à droite.

Revers : MHTPOΠOΛ•ANKYPAK. Deux urnes de prix contenant chacune une branche de palmier : l'une porte l'inscription ACKΛΗΠΕΙΑ ; l'autre, CΩTHPEIA ; et en exergue ICOΠYΘIA.

**Source :** *Inventaire Waddington*, p. 395, n° 6632 ; *BMC Galatia*, p. 13, n° 24, pl. II.14.

*Münzen*, 2 vol., Vienne, A. Hölder, Collection « Sonderschriften des österreichischen archäologischen Institutes in Wien, I-III », p. 496, n° 4 et ROBERT L., 1960, *Hellenica*, XI-XII, p. 359.

<sup>25</sup> *I. Ankara*, p. 31. À propos des visites impériales, voir HALFMANN H., 1986, *Itinera principum*, p. 220 (notamment sur la visite de Septime Sévère à Ancyre en 195 apr. J.-C.). À propos de l'abondante production monétaire de la cité d'Ancyre sous l'empereur Caracalla, voir ROBERT L., 1960, *Hellenica*, XI-XII, p. 361-365 et ARSLAN M., 2004, *Galatya Krallığı ve Roma dönemi Ankyra şehir sikkeleri (= The coins of Galatian kingdom and the Roman coinage of Ancyra in Galatia)*, Ankara, Ankara Ticaret Odasi, spécialement p. 58-69 et ARSLAN M., 2009, « Aphrodite, Nympe tasvirli ve hiç yayınlanmamış yeni Ankyra sikkeleri », *Anadolu Medeniyetleri Müzesi 2007-2008 Yılığ*, p. 15-81, spécialement p. 50-60.

<sup>26</sup> HALFMANN H., 1986, *Itinera principum*, p. 227-228.

<sup>27</sup> *I. Ankara*, p. 31.

**Pièce de monnaie n° 3 :**

Avers : AN . . . . . AYΓOCTOC. Buste lauré de Caracalla, tournée à droite, portant un paludamentum et une cuirasse.

Revers : ΜΗΤΡΟΠΙ [ΑΝΚ]ΥΡΑC ΙCΟΠΥΘΙΑ. Une urne agonistique (contenant une branche de palmier) placée sur une table sous laquelle se trouvent cinq boules.

**Source :** *Inventaire Waddington*, p. 395, n° 6631 ; *BMC Galatia*, p. 13, n° 25, pl. III.1.

**Pièce de monnaie n° 4 :**

Avers : ΑΝΤΩΝΙΝΟC ΠΙΟC ΑΥΓ. Buste lauré de Caracalla, tournée à droite, portant un paludamentum et une cuirasse.

Revers : ΜΗΤΡΟΠΙΟΛΕ ΑΝΚΥΡΑC ΙCΟΠΥΘΙΑ. Une urne agonistique portant l'inscription ΑΓΩΝ et contenant une branche de palmier ; au-dessus de l'urne, cinq boules.

**Source :** *BMC Galatia*, p. 13, n° 26, pl. III.2.

**Pièce de monnaie n° 5 :**

Avers : ΑΝΤΩΝΙΝΟC ΑΥΓOCTOC. Buste lauré de Caracalla, tournée à droite, portant un paludamentum et une cuirasse.



Revers : ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡ[ΑC]. Une stèle, surmontée d'un fronton, portant l'inscription ΑCΚΛΗΠΕΙΑ CΩΤΗΡΕΙΑ ΙCΟΠΥΘΙΑ.

Source : *BMC Galatia*, p. 13, n° 28, pl. III.3.



Son passage dans la cité ancyriote a été marquée par la fondation et l'organisation de la nouvelle fête œcuménique dénommée les *Megala Asklepieia Sotereia Antoneineia*<sup>28</sup>. Ainsi, l'année 215 après J.-C. marque la première édition de ce concours sacré également appelé les *Megala Asklepieia Isopythia* qui devaient avoir lieu tous les quatre ans (cycle pentétérique)<sup>29</sup> et la deuxième édition eut lieu en 219 après la mort de Caracalla.

Titus Flavius Gaius qui joua un rôle non négligeable dans l'obtention de l'autorisation impériale pour la création des *Megala Asklepieia Sotereia Antoneineia* fut désigné à deux reprises agonothète pour assurer la présidence, c'est-à-dire l'organisation, de ce concours sacré lors des deux premières éditions en 215 et en 219 après J.-C.<sup>30</sup>. L'agonothète s'occupait de l'organisation des concours athlétiques, musicaux ou hippiques traditionnels dédiés aux divinités locales et au culte impérial en assurant l'arbitrage des concours, avec l'aide d'assistants armés de fouets (μαστιγοφόροι), et l'attribution, sinon le financement, des prix aux vainqueurs<sup>31</sup>. À cela s'ajoutent le financement des défilés et processions conduites à cette occasion, mais également l'organisation des sacrifices<sup>32</sup>.

### 1.3- Les charges provinciales de Titus Flavius Gaius

Les sources épigraphiques de la cité d'Ancyre, en Galatie, de l'époque romaine révèlent que certains personnages exercèrent au cours de leur carrière plusieurs charges publiques sans préciser si les charges étaient cumulées ou exercées de façon successive. Titus Flavius Gaius accomplit en dehors des fonctions politiques évoqués plus haut des charges provinciales<sup>33</sup>,

<sup>28</sup> *I. Ankara*, p. 32.

<sup>29</sup> La deuxième édition des jeux eut lieu en 219 apr. J.-C. ; ce n'est qu'à la suite de cette édition que les décrets honorifiques à l'égard de notre personnage furent pris (précisément en 219/220 apr. J.-C.).

<sup>30</sup> MITCHELL St., 1977, *Anatolian Studies*, 27, p. 73-75, n° 7.

<sup>31</sup> JONES A. H. M., 1966, *The Greek City from Alexander to Justinian*, 2<sup>e</sup> édition, Oxford, Clarendon Press, p. 234.

<sup>32</sup> FERNOUX H.-L., 2004, *Notables et élites des cités de Bithynie*, p. 326.

<sup>33</sup> Cf. *I. Ankara*, p. 260-267, n° 96-102 = textes n° 1-7 (de notre corpus).

principalement relatives au culte impérial. Ainsi, il occupa la charge de galatarque qui consistait à présider l'assemblée fédérale qui siégeait dans la métropole provinciale de la Galatie à Ancyre, près du temple fédéral des Augustes (le *Sébastéion*). Faut-il souligner que la cité d'Ancyre acquit son premier néocorat, gardien d'un temple dédié au culte de la déesse Rome et des empereurs probablement à l'époque augustéenne et le second eut lieu sous le règne conjoint de Valérien et de Galien entre 253 et 260 après J.-C.<sup>34</sup>. Le néocorat généralement attribué par un décret du Sénat romain à certaines cités était une qualification, un titre honorifique, qui leur conférait d'importants privilèges.

Élu au même titre que l'agonothète du culte impérial provincial par l'assemblée galate (le *koinon* de Galatie) qui rassemblait les trois peuples galates, à savoir les Tolistoboges, les Trocmes et les Tectosages, le galatarque organisait avec ce dernier des jeux pour célébrer leur entrée en charge<sup>35</sup>. Ces concours étaient en effet organisés dans le cadre du culte impérial provincial en l'honneur des Augustes et de la déesse Rome. Le galatarque avait dans une certaine mesure des compétences similaires à l'agonothète du culte impérial provincial que Titus Flavius Gaianus exerça à deux reprises. À ces deux fonctions provinciales, s'ajoute celle de grand-prêtre du *koinon* de Galatie<sup>36</sup>, qui était investi d'un droit de surveillance et de direction morale sur les prêtres des divinités de la Galatie, sur tout ce qu'on pourrait appeler le clergé de la province. Il existait une différence entre le galatarque et le grand-prêtre (l'*archiereus*), car ce dernier étant d'un rang nettement supérieur<sup>37</sup>. La galatarchie, l'agonothésie et la grande-prêtrise étaient des charges non viagères, mais limitées dans le temps, probablement annuelles.

En outre, il fut sébastophante dont la charge consistait à l'« ostension des images impériales », c'est-à-dire à montrer les images impériales dans les mystères<sup>38</sup>. Selon G. Frija, le culte impérial connaissait, comme d'autres cultes plus traditionnels, des hiérophantes et des sébastophantes, en soulignant que le grand-prêtre du *koinon* pouvait endosser la

<sup>34</sup> BURRELL B., 2004, *Neokoroi : Greek cities and Roman emperors*, Collection « Cincinnati classical studies. New series, 9 », Leiden – Boston, Brill, p. 166-174.

<sup>35</sup> DEININGER J., 1965, *Die Provinziallandtage der römischen Kaiserzeit : von Augustus bis zum Ende des dritten Jahrhunderts n. Chr.*, Munich - Berlin, C. H. Beck, Collection « Vestigia, 6 », p. 153 et suiv. ; RÉMY B., 1989, *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire (31 av. J.-C.-284 ap. J.-C.) : Pont-Bithynie, Galatie, Cappadoce, Lycie-Pamphylie et Cilicie*, Istanbul - Paris, Institut français d'études anatoliennes, Éditions Divit - Maisonneuve, Collection « Varia anatolica, 2 », p. 138, n° 100 ; RÉMY B., 1990, « L'activité des fonctionnaires sénatoriaux dans la province de Galatie au Haut-Empire d'après les inscriptions », *RÉA*, 92, p. 85-108, spécialement p. 97.

<sup>36</sup> Cf. BURRELL B., 2004, *Neokoroi : Greek cities and Roman emperors*, p. 173.

<sup>37</sup> *AE*, 1981, p. 212, n° 783. Voir sur ce même registre, BOSCH E., 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, p. 178, n° 139 et 280.

<sup>38</sup> ROBERT L., 1960, « Recherches épigraphiques », *RÉA*, 62, p. 276-361, spécialement p. 321-322 ; FRIJA G., 2019, *Les prêtres des empereurs : le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie*, Rennes, PUR, p. 155.

sébastophantie<sup>39</sup>. C'est probablement le cas de Titus Flavius Gaius qui accomplit les fonctions de galatarque et de sébastophante, en plus d'être premier archonte de la cité d'Ancyre. Dans le même sillage, un décret honorifique de la sixième tribu Sébaste de la cité d'Ancyre en l'honneur de Iulius Aelius Macedo indique que ce dernier exerça, entre autres fonctions, les charges d'archonte, de grand-prêtre, de galatarque, de sébastophante et d'hiérophante à vie du divin Auguste<sup>40</sup>.

## 2- Les différents titres honorifiques décernés à Titus Flavius Gaius par les tribus civiques d'Ancyre

Les douze tribus civiques constitutives, du moins dès le II<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>41</sup>, de la cité d'Ancyre en Galatie décernèrent à Titus Flavius Gaius des honneurs à travers des décrets au contenu assez similaire<sup>42</sup>, principalement pour le succès de ses ambassades auprès de Caracalla qui accorda à la cité ancyriote l'autorisation impériale d'organiser un concours sacré du type panhellénique, mais également pour sa très riche carrière et ses bienfaits. Constituant la subdivision administrative de base des cités grecques, les tribus avaient leur organisation propre, avec des magistrats appelés les phylarques à Ancyre et à Prousius de l'Hypios, et leurs propres finances<sup>43</sup> ; elles tenaient leurs assemblées et prenaient des décisions. En raison des lacunes liées à la documentation épigraphique, il nous est difficile d'expliquer l'organisation des tribus civiques d'Ancyre ; mais nous savons qu'elles étaient dirigées par des phylarques.

Selon S. Marre, les tribus civiques agissaient de manière indépendante, ou tout au moins autonome, par et pour la cité<sup>44</sup>. L'étude des inscriptions permet de voir que les tribus semblent

<sup>39</sup> FRIJA G., 2019, *Les prêtres des empereurs*, p. 155.

<sup>40</sup> I. Ankara, p. 250-251, n° 88 ; BOSCH E., 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, p. 178, n° 139. L'hiérophante aurait des fonctions analogues au sébastophante, cf. ROBERT L., 1960, *RÉA*, 62, p. 321-322.

<sup>41</sup> À propos de la liste des 12 tribus civiques d'Ancyre en Galatie établie chronologiquement comme suit : 1- Maruragene ; 2- Pakalene ; 3- Menorizeiton ; 4- Hiermene ; 5- Zeus Trapezon ; 6- Sebaste ; 7- ? ; 8- Claudia Athenia ; 9- Hiera Boulaia ; 10- Nerva ; 11- Nea Olympias et 12- Zeus Taenou, voir MITCHELL St., 1977, *Anatolian Studies*, 27, p. 80-81 et I. Ankara, p. 243.

<sup>42</sup> Des douze décrets honorifiques décernés à Titus Flavius Gaius par les différentes tribus civiques, seuls sept ont survécu jusqu'à nos jours, cf. UZUNASLAN A., 2021, « Roma İmparatorluk Dönemi'nde Ankyra'da Agonistik Festivaller », p. 20, note 216.

<sup>43</sup> Sur les phylarques et tribus civiques à Ancyre en Galatie, cf. JONES N. F., 1987, *Public organization in ancient Greece : a documentary study*, Philadelphie, American Philosophical Society, Collection « Memoirs of the American Philosophical Society, 176 », p. 376-378 ; MITCHELL St., 1977, *Anatolian Studies*, 27, p. 80-81 et I. Ankara (notamment le volume I paru en 2012) ; à Prousius de l'Hypios en Bithynie, cf. JONES N. F., 1987, *Public organization in ancient Greece*, p. 348-350 et I. Prusias ad Hypium.

<sup>44</sup> MARRE S., 2018, *Phylétika : divisions et subdivisions civiques en Ionie, en Carie, à Rhodes et dans les îles proches du continent de la mort d'Alexandre le Grand à l'arrivée des Romains*, Thèse de Doctorat en Histoire, Langues et Littératures anciennes, Bordeaux, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, p. 107.

avoir deux domaines d'activités privilégiées : l'attribution des honneurs à des individus méritants qui ont rendu service à telle ou telle tribu ou encore à la cité et les actes de la vie religieuse<sup>45</sup>. Recrutés principalement parmi les couches de la cité qui possédaient un certain niveau de fortune leur permettant d'exercer la charge, au moins lors de leur entrée en fonction, les phylarques désignés généralement pour une durée d'un an avaient en charge l'organisation des réunions des tribus civiques, à savoir la convocation et la présidence de la réunion, exerçaient diverses tâches cultuelles et administratives<sup>46</sup>, notamment le traitement et l'exécution des honneurs rendus aux notables et bienfaiteurs.

C'est donc, à ce titre, que les tribus de la cité ancyriote attribuèrent des honneurs au notable Titus Flavius Gaianus en lui élevant des bases de statue dont l'érection était assurée ou supervisée par les phylarques. Consécrateurs au nom de leur tribu des honneurs rendus à Titus Flavius Gaianus, les phylarques devaient annoncer les honneurs, déterminer le site approprié de l'emplacement de la statue et se charger du financement de l'élévation du monument. En effet, S. Marre écrit à juste titre : « Lorsqu'apparaît la mention du phylarque en tant que personne responsable des honneurs, cela signifie qu'il les a non seulement organisés mais aussi financés »<sup>47</sup>. Les phylarques d'Ancyre jouaient un rôle primordial dans ce mécanisme de décernement des honneurs civiques. En effet, l'analyse des décrets honorifiques permet de noter qu'ils servaient non seulement d'éléments de datation des décrets émis par les tribus<sup>48</sup>, mais qu'ils étaient également chargés de l'érection des statues dédiées à Titus Flavius Gaianus<sup>49</sup>. Toutefois, dans certains cas, nous avons vu que l'élévation des monuments honorifiques était confiée à d'autres personnes alors que le ou les phylarque(s) n'apparaissai(en)t dans le texte que pour servir d'outil de datation<sup>50</sup>.

Très actif dans la vie politico-religieuse de la cité et de la province dans le premier quart du III<sup>e</sup> siècle, Titus Flavius Gaianus reçut de nombreux titres honorifiques contenus dans les décrets qui lui ont été décernés<sup>51</sup>. Il fait ainsi partie des nombreux notables titulaires de l'archontat, voire du premier archontat, qui bénéficièrent de l'attribution d'honneurs civiques

<sup>45</sup> Cf. LATTE K., 1920, « Phyle », dans *RE*, 20, p. 994.

<sup>46</sup> MARRE S., 2018, *Phylétika : divisions et subdivisions civiques*, p. 118-124.

<sup>47</sup> MARRE S., 2018, *Phylétika : divisions et subdivisions civiques*, p. 124.

<sup>48</sup> Cf. texte n° 1.

<sup>49</sup> Les textes n° 3 et 5 révèlent que les phylarques servaient non seulement d'éléments de datation, mais aussi montrent qu'ils avaient la charge de l'érection des statues.

<sup>50</sup> À ce titre, le texte n° 4 est illustratif. Le texte n° 6 montre que l'érection de la statue était confiée à deux personnes qui n'étaient pas des phylarques. Les textes n° 2 et 7 ne font, probablement à cause du martèlement de la pierre contenant l'inscription, ni mention du ou des personne(s) responsable(s) de l'élévation de la statue ni celle du ou des phylarque(s) servant à dater le décret.

<sup>51</sup> *I. Ankara*, p. 260-268, n° 96-102 = textes n° 1-7.

soit par les principales assemblées (*boulè* et/ou *ecclèsia*), soit par les tribus civiques pendant les trois premiers siècles de notre ère, notamment à Prousius de l'Hypios en Bithynie et à Ancyre en Galatie<sup>52</sup>. Ainsi, les tribus l'attribuèrent les titres de fondateur de la métropole Ancyre, de premier en tout et de bienfaiteur<sup>53</sup>. Selon Anna Heller, les titres *ktistès* (fondateur) et *evergetès* (bienfaiteur) semblent avoir un caractère institutionnalisé, mais l'expression « premier en tout » évoque plutôt une formule laudative à valeur générale<sup>54</sup>. Le titre honorifique « premier en tout » pourrait traduire l'influence et le prestige d'un individu, à l'instar de Titus Flavius Gaianus qui avait une envergure provinciale. En dehors de ces trois titres (fondateur, bienfaiteur et premier en tout), ce notable avait également acquis, dans trois cas<sup>55</sup>, les qualificatifs de *philotimos* et de *ploutistès*.

Anna Heller souligne que le titre de *ploutistès*, uniquement attesté à Ancyre, donc une invention locale, est construit à partir du verbe *ploutizein* et récompense une générosité particulière, déployée peut-être spécifiquement dans le contexte des distributions, mais peut-être aussi dans d'autres circonstances<sup>56</sup>. Ce titre n'a été accordé qu'à trois citoyens d'Ancyre : il s'agit de deux éminents personnages, d'envergure provinciale, qui avaient le rang de chevaliers romains ayant exercé la grande-prêtrise du *koinon* de Galatie<sup>57</sup> et de Ti. Iulius Iustus Iulianus qui avait un statut social et une carrière moins brillants. Ce dernier a été simplement trois fois grand-prêtre du culte impérial local et avait reçu en plus les titres de fondateur de la métropole Ancyre et de *philopatris* (celui qui aime sa patrie). Parmi les bienfaits qui valurent à Ti. Iulius Iustus Iulianus la reconnaissance de la communauté, figure celui d'avoir « enrichi la patrie de distributions »<sup>58</sup>.

Dès lors, nous sommes en droit d'estimer que Titus Flavius Gaianus aurait supporté au moins une partie des dépenses nécessaires pour la conduite des missions diplomatiques auprès de Caracalla<sup>59</sup>. En réalité, la cité d'Ancyre lui aurait confié la charge d'agonothète du concours

<sup>52</sup> Cf. *I. Prusias ad Hypium* (Prousius de l'Hypios en Bithynie) et *I. Ankara* (Ancyre en Galatie).

<sup>53</sup> *I. Ankara*, p. 260-268, n° 96, 98, 99 et 101 ; HELLER A., 2020, *L'âge d'or des bienfaiteurs : titres honorifiques et sociétés civiques dans l'Asie Mineure l'époque romaine, I<sup>er</sup> s. av. J.-C. - III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.*, Genève, Droz, Collection « Hautes études du monde gréco-romain, 58 », p. 73.

<sup>54</sup> HELLER A., 2020, *L'âge d'or des bienfaiteurs*, p. 73.

<sup>55</sup> Voir *I. Ankara*, p. 260-268, n° 96, 99 et 101 = respectivement texte n° 1, 4 et 6.

<sup>56</sup> HELLER A., 2020, *L'âge d'or des bienfaiteurs*, p. 73, note 66 et p. 182-183.

<sup>57</sup> *I. Ankara*, p. 260-268, n° 96, 99 et 101 (Titus Flavius Gaianus) et n° 119 (pour l'autre personnage).

<sup>58</sup> *I. Ankara*, n° 91-95 ; HELLER A., 2020, *L'âge d'or des bienfaiteurs*, p. 182-183.

<sup>59</sup> Une inscription de la cité de Tymbriada en Pisidie (actuelle Zindan Mağarasi) du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. en l'honneur de Marôn révèle que ce dernier exerça non seulement de nombreuses charges publiques mais conduisit également plusieurs ambassades civiques auprès des autorités romaines, parfois jusqu'à Rome, en supportant les dépenses de ses charges, notamment les frais occasionnés par ses missions diplomatiques, cf. KAYA D. et MITCHELL St., « The sanctuary of the god Eurymedon at Tymbriada in Pisidia », *Anatolian Studies*, 35, 1985, p. 39-55, notamment p. 53-55, n° 4 ; BRIXHE Cl. et HODOT R., 1988, *L'Asie Mineure du nord au sud : inscriptions inédites*, Nancy, PUN, Collection « Études d'archéologie classique, 6 », p. 28, n° 7.

des *Megala Asklepieia Sotereia Antoneineia* en guise de reconnaissance pour les efforts consentis par le notable ancyriote dans le cadre du processus d'institutionnalisation du concours, d'où le sens de l'attribution du titre *ploutitès* (qui vaut dire « très riche »). Le titre *Philotimos* qui signifie littéralement « celui qui aime l'honneur » exprime, quant à lui, la bonté du personnage.

Force est de souligner que Titus Flavius Gaianus a fortement marqué son époque, particulièrement à travers sa très riche carrière et son envergure provinciale, d'où l'importance des titres qui lui ont été attribués par la communauté civique. Contribuant à la construction ou au reflet des hiérarchies sociales, les titres honorifiques (ou encore les qualificatifs élogieux) attribués aux individus permettent d'exprimer, sous l'époque romaine, les valeurs qui fondent les sociétés civiques grecques largement façonnées par la pratique de l'évergétisme. Toutefois, St. Mitchell estime que la prolifération des attributions de titres honorifiques et de fonctions, notamment pendant les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles après J.-C., suscita une certaine dévalorisation des honneurs rendus aux notables<sup>60</sup>. Dans ce sens, l'érection non pas d'une mais de douze statues votées par douze tribus civiques en l'honneur de ce notable qui est l'un des rares personnages ayant eu ce privilège, celui d'être honoré par toutes les tribus de la cité, vient conforter sa thèse.

### 3- Corpus des décrets honorifiques pris pour Titus Flavius Gaianus par les tribus civiques

Dans cette dernière partie, nous cataloguons les décrets honorifiques pris en l'honneur du notable Titus Flavius Gaianus par les tribus civiques d'Ancyre en Galatie, tout en proposant une traduction française pour chaque texte.

- **Texte n° 1** : Inscription honorifique d'une tribu inconnue pour Titus Flavius Gaianus

**Localisation et description** : « Vu par A. D. Mordtmann, "ad monasterium Surb Bogos", c'est-à-dire le monastère de Vank ; maintenant dans les Thermes romains (Inv. n° 10046) ». Une base rectangulaire de marbre dur et blanc, brisée en deux mais complète. Endommagée en bas à droite ; le côté droit et le haut du côté gauche ont été taillés à plat. Le dessus est plat et la surface arrière est rugueuse. Acrotères stylisés à gauche et à droite ; rosettes entre les acrotères sur le devant et à droite. Les lettres sont très usées, surtout sur le côté gauche et les lignes 16-20 ne sont plus lisibles (St. MITCHELL et D. FRENCH).

<sup>60</sup> MITCHELL St., 1977, *Anatolian Studies*, 27, p. 73, n° 6.



**Éditions et commentaires :** J. H. MORDTMANN, 1874, *Marmora Ancyrana*, p. 3, n° II (d'après une copie de A. D. Mordtmann de 1858) ; L. ROBERT, 1960, *Hellenica*, XI-XII, p. 361-362 ; E. BOSCH, 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, p. 312, n° 253 (traduit en allemand) ; *I. Ankara*, p. 260-261, n° 96 (traduit en anglais).

**Datation : 219-220 après J.-C.**

- 1 [Ἀγαθῆι τύχηι]  
 Τ. Φλ(άουιον) Γαι[α]νὸν ἱππέα  
 Ῥωμαίων κὲ β' τὴν [πρῶ]-  
 τὴν [ἀ]ρ[χὴ]ν ἄρξαντα, [κὲ]
- 5 πολιτογραφήσαντα  
 κὲ γ' πρεσβεύσαντα παρὰ θε-  
 ὸν Ἀντωνεῖνον, κὲ ἀγω-  
 νοθετήσαντα δις τοῦ τε  
 κοινοῦ τῶν Γαλατῶν, κὲ
- 10 δις τῶν ἱερῶν ἀγώνων  
 τῶν μεγάλων Ἀσκληπι-  
 εῖων ἰσοπυθίων, καὶ ἀρχι-  
 ερέα τοῦ κοινοῦ τῶν Γαλατῶν,  
 γαλατάρχη, σεβαστοφάν-
- 15 τὴν, κτίστην τῆς μητρόπο-  
 [λ]εως Ἀγκύρας, φυλὴ [—]  
 τὸν ἐ[ν] πᾶσι πρ[ῶτον κὲ ἕαν]-  
 [τῆς εὐ]εργέτην κὲ π-  
 λουτιστὴν,
- 20 φυλαρχοῦντος — — — ]  
 — — — — — — — — — —

**Traduction :** [À la bonne fortune !] Titus Flavius Gaianus, chevalier romain, qui a été premier archonte à deux reprises, politographe, ambassadeur à trois reprises auprès du divin Antoninus (Caracalla), agonothète à deux reprises du *koinon* de Galatie et deux fois agonothète des concours sacrés les *Megara Asklepieia Isopythia*, grand-prêtre du *koinon* de Galatie, galatarque, sébastophante, fondateur de la métropole d'Ancyre ; la (...) tribu (l'honneur des titres) premier en tout, son bienfaiteur et très riche (*ploutistès*), quand ... était phylarque.

- **Texte n° 2 :** Inscription honorifique d'une tribu inconnue pour Titus Flavius Gaianus

**URL :** <https://afrosociences-antiquity.com/revue-africaine-des-sciences-de-lantiquite-sunu-xalaat>  
**Volume Numéro 3 / Décembre 2023**

**Localisation** : Non enregistrée et localisation actuelle non connue ; **description** : non connue.

**Éditions** : *I. Ankara*, p. 261-262, n° 97 (traduit en anglais).

**Datation** : 219-220 après J.-C.

- 1 Ἀγαθῆι τύχηι  
 [T.] Φλ. Γαιανὸν ἰπέα Ῥωμα-  
 ῖων καὶ καλλίστην πρό- (sic)  
 την ἀρχὴν ἄρξα[ν]τα, καὶ
- 5 πολιτογραφήσαντα,  
 καὶ γ' πρεσβεύσαντα  
 παρὰ θεὸν Ἀντωνεῖν-  
 νον, καὶ ἀγωνοθετήσαν-  
 τα Υἱοῦ τοῦ τε κοινοῦ
- 10 τῶν Γαλατῶν, καὶ C[ - ]  
 τῶν ἱερῶν ἀγώνων τῶν  
 μεγάλων Ἀσκληπιείων [ἴσο]-  
 πυθίων, κὲ ἀρχιερέα  
 τοῦ κοινοῦ τῶν Γαλα-
- 15 τῶν, γαλατάρχην, σε-  
 βαστοφάντην,  
 κτίστην τῆς μητρό-  
 πολεως Ἀγκύρας,  
 (vac) φυλῆ
- 20 -----

**Traduction** : À la bonne fortune ! Titus Flavius Gaianus, chevalier romain, ayant exercé la première et la plus belle magistrature (premier archontat), ayant tenu le registre des citoyens (politographe), ayant conduit trois ambassades auprès du divin Antoninus (Caracalla), ayant été agonothète du *koinon* de Galatie et agonothète à deux reprises (?) des jeux sacrés les *Megala Asklepieia Isopythia*, grand-prêtre du *koinon* de Galatie, galatarque, sébastophante, fondateur de la métropole d'Ancyre ; la (...) tribu (l'honore).

- **Texte n° 3** : Inscription honorifique de la huitième tribu Claudia Athenaia pour Titus Flavius Gaianus

**Localisation** : Vu par A. D. Mordtmann « in coemeterio Chistianorum » ; **description** : non enregistrée.

**URL** : <https://afrosciences-antiquity.com/revue-africaine-des-sciences-de-lantiquite-sunu-xalaat>  
 Volume Numéro 3 / Décembre 2023

**Éditions :** CIG, n° 4017 ; J. H. MORDTMANN, 1874, *Marmora Ancyrana*, p. 4, n° III (d'après une copie de A. D. Mordtmann de 1858) ; OGIS, n° 547 ; E. BOSCH, 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, p. 310, n° 250 (traduit en allemand) ; *I. Ankara*, p. 262-263, n° 98 (traduit en anglais).

**Datation : 219-220 après J.-C.**

- 1 [Ἀγαθῆι τύχηι]  
 Τ. Φλ(άουιον) Γαιανὸν ἰπέα Ῥωμαίω(ν)  
 κὲ δις τὴν πρώτην ἀρχή[ν ἄρξαν]-  
 τα, κὲ πολειτογραφῆ[σαντα κὲ γ']  
 5 πρεσβεύσαντα παρὰ θ[εὸν Ἄντω]-  
 νεῖνον, κὲ ἀγωνοθε[τήσαντα]  
 δις τοῦ τε κοινοῦ τῶν Γαλατ[ῶν],  
 κὲ δις τῶν ἱερῶν ἀγώνων τῶν με-  
 γάλων Ἀσκληπιείων ἰσοπυθί-  
 10 ων, κὲ ἀρχιερέα τοῦ κοινοῦ τῶν Γα-  
 λατῶν, γαλατάρχη, σεβαστοφάντην,  
 κτίστην τῆς μητροπόλεως Ἀγκύρας,  
 φυλῆ ἡ' Κλ(αυδία) Ἀθηναία τὸν  
 ἐν πᾶσι πρῶτον κὲ αὐτῆς εὐεργέτην, φυλαρ-  
 15 χοῦντος κὲ ἐπι(μελ)ουμένου Πουστουμίου  
 [Ι]ουλίου Ἀντωνίνου Μαξίμου,  
 φυλαρχοῦντος κὲ ἐπιμελουμένου  
 Ἀντωνίου Ἀντωνείνου.

**Traduction :** [À la bonne fortune !] Titus Flavius Gaianus, chevalier romain, ayant été premier archonte à deux reprises, politographe, ambassadeur à trois reprises auprès du divin Antoninus (Caracalla), deux fois agonothète du *koinon* de Galatie et deux fois agonothète des concours sacrés les *Megara Asklepieia Isopythia*, grand-prêtre du *koinon* de Galatie, galatarque, sébastophante, fondateur de la métropole d'Ancyre ; la huitième tribu Claudia Athenaia (l'honneur des titres) premier en tout et son bienfaiteur, les phylarques Postumius Iulius Antoninus Maximus et Antonius Antoninus sont chargés de l'érection (de la statue).

- **Texte n° 4 :** Inscription honorifique d'une tribu inconnue pour Titus Flavius Gaianus

**Localisation :** Non enregistrée et localisation actuelle non connue ; **description :** non enregistrée.

**Éditions :** *CIG*, n° 4016 ; J. H. MORDTMANN, *Marmora Ancyrana*, p. 2, n° I (d'après une copie de A. D. Mordtmann de 1858) ; *IGR III*, n° 204 ; E. BOSCH, 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, p. 311, n° 251 (traduit en allemand) ; *I. Ankara*, p. 263-264, n° 99 (traduit en anglais).

**Datation :** 219-220 après J.-C.

1            Ἀγαθῆι Τύχηι  
               Τ. Φλ(άουιον) Γαιανὸν ἰπέα Ῥωμαίων  
               κὲ δις τὴν πρώτην ἀρχὴν ἄρξαν-  
               τα κὲ πολειτογραφήσαντα καὶ γ'  
 5            πρεσβεύσαντα παρὰ θεὸν Ἄντω-  
               νεῖνον, κὲ ἀγωνοθετήσαντα δις τοῦ  
               τε κοινοῦ τῶν Γαλατῶν κὲ [δ]ις  
               τῶν ἱερῶν ἀγῶνων τῶν μεγάλων  
               Ἀσκληπιείων ἰσ[ο]πυθίων, κὲ ἀρχι-  
 10            ερέα τοῦ κοινοῦ τῶν Γαλατῶν γαλα-  
               τάρχην σεβαστοφάντην, κὲ κτίστην  
               τῆς μητροπόλεως Ἀγκύρας  
               (vac) φυλῆ [ - - - ]  
               τὸν [έν] πᾶσι πρῶτον κὲ φιλότειμο-  
 15            ν ἑαυτῆς εὐεργέτην κὲ πλου[τι]στη[ν],  
               Φυλαρχοῦντος Αὐρ(ηλίου) Ἀγησιλάου  
               Σεκούνδου, ἐπιμελουμένων  
               Φλ(αουίου) Ἀσκληπιοῦ κὲ Αὐρ(ηλίου) Ἀσκληπιοῦ.

**Traduction :** À la bonne fortune ! Titus Flavius Gaianus, chevalier romain, ayant été premier archonte à deux reprises, politographe, ambassadeur à trois reprises auprès du divin Antoninus (Caracalla), deux fois agonothète du *koinon* de Galatie et deux fois agonothète des concours sacrés les *Megala Asklepieia Isopythia*, grand-prêtre du *koinon* de Galatie, galatarque, sébastophante, fondateur de la métropole d'Ancyre ; la (...) tribu (l'honneur des titres) premier en tout, son honorable et très riche (*ploutistès*) bienfaiteur pendant que Aurelius Agèsilaos Secundus était phylarque ; Flavius Asclepius et Aurelius Asclepius sont chargés de l'érection (de la statue).

- **Texte n° 5 :** Inscription honorifique d'une tribu inconnue pour Titus Flavius Gaianus

**Localisation** : Non enregistrée et localisation actuelle non connue ; **description** : non enregistrée.

**Éditions** : J. H. MORDTMANN, 1874, *Marmora Ancyrana*, p. 5, n° IV (d'après une copie de A. D. Mordtmann de 1858) ; E. BOSCH, 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, p. 312, n° 252 (traduit en allemand) ; *I. Ankara*, p. 264-265, n° 100 (traduit en anglais).

**Datation** : 219-220 après J.-C.

- 1 Αγαθῆι Τύχηι  
 Τ. Φλ(άουιον) Γαιανόν  
 [ίπ]πέα Ῥωμαίων κέ δις  
 [τήν π]ρώτην ἀρχήν ἄρ-
- 5 [ξαν]τα, κέ πολειτογραφήσαντα, [κέ γ']  
 [πρεσβεύσαντα] παρὰ θεόν Ἀ[ντωνεῖνον]  
 [κέ ἀ]γωνοθετήσαν[τα δις τοῦ]  
 [τε κ]οινοῦ τῶν Γαλα[τῶν κέ]  
 [δὲ] τῶν ἱερ[ῶ]ν [ἀγώνων] τῶν μεγ[άλων]
- 10 Ἀσκληπιε[ί]ων ἰσοπυ[θίων]  
 [κέ ἀρχιε]ρ[έ]α τοῦ κοινοῦ [τῶν Γαλα]-  
 [τῶν,] γαλατάρχη, σεβαστο[φάντην,]  
 [κτίσ]την τῆς μ[η]τροπόλ[εως Ἀγκύρας,]  
 (vac) φυλῆ - - - φυλαρχο[ῦντος κέ]
- 15 [ἐπιμελουμένου] Φ[λ](αουίου) Κυριξιδίου  
 (vac) Οὐαλεριανοῦ.4

**Traduction** : À la bonne fortune ! Titus Flavius Gaianus, chevalier romain, qui a été premier archonte à deux reprises, ayant été politographe, ambassadeur à trois reprises auprès du divin Antoninus (Caracalla), deux fois agonothète du *koinon* de Galatie et deux fois agonothète des concours sacrés appelés les *Megara Aslepieia Isopythia*, grand-prêtre du *koinon* de Galatie, galatarque, sébastophante, fondateur de la métropole d'Ancyre ; la tribu - - - (l'honneur), le phylarque Flavius Kyrixidius Valerianus est chargé de l'érection (de la statue).

- **Texte n° 6** : Inscription honorifique de la quatrième tribu Hiermènè pour Titus Flavius Gaianus

**Localisation et description** : Provenance non enregistrée ; « exposé sur l'Atatürk Bulvarı en 1934 ; aujourd'hui dans les bains romains (Inv. n° 113.526.99) ». Une base rectangulaire de

**URL** : <https://afrosciences-antiquity.com/revue-africaine-des-sciences-de-lantiquite-sunu-xalaat>  
 Volume Numéro 3 / Décembre 2023

marbre blanc ; complet mais usé par le temps. La surface supérieure est plate ; il y a un trou vers le côté gauche. Le dos est rugueux. Acrotères floraux sur le devant et les côtés ; entre les acrotères : une tête de gorgone avec des ailes (sur la face avant), une rosette sur la face gauche, une fleur à quatre pétales sur la face droite (St. Mitchell et D. French).

**Éditions :** Fr. et H. MILTNER, 1937, « Epigraphische Nachlese in Ankara », *JÖAI*, 30, p. 9-66, spécialement p. 23, n° 23 ; E. BOSCH, 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, p. 310, n° 249 (traduit en allemand) ; *I. Ankara*, p. 265-266, n° 101 (traduit en anglais).

**Datation : 219-220 après J.-C.**

- 1 [Ἀγαθῆι] Τύχηι  
 [Τ. Φλ(άουιον) Γαία]νὸν ἱππέα Ῥωμαίων,  
 δ[ίς] τὴν πρώτην ἀρχὴν ἄρξαντα, κὲ  
 [πολειτο]γραφῆσαντα, καὶ τρεῖς πρεσβεύ-  
 5 [σαντ]α παρὰ θεὸν Ἀντωνεῖνον κὲ  
 [ἀγωνοθε]τήσαντα τοῦ τε κοινοῦ  
 [τῶν Γαλατῶ]ν κὲ δις τῶν ἱερῶν ἀ[γ]-  
 [ώνων τῶν μ]εγάλων Ἀσκληπιεί-  
 [ων ἰσοπυθίων κὲ] ἀρχιερέα τ[οῦ κοι]-  
 10 [νοῦ τῶν] Γαλατῶν γαλατάρχη[ν σε]-  
 [βασ]τοφάντην κτίστην τῆς μη-  
 [τρο]πόλεως Ἀγκύρας, (vac)  
 φ[υλ]ῆ δ' Ἰερμηνῆ τὸν ἐν πᾶσι πρω-  
 [τον κὲ φιλότε]ιμον κὲ ἑαυτῆς εὐεργέ-  
 15 (vac) [την κὲ πλ]ουτιστήν  
 (vac) [ἐ]πιμελουμένων Αὐρ(ηλίου) Ἀσκληπι-  
 [άδου Ἀλεξ]άνδρου ἀρχιδραγάτου καὶ  
 [?] Ἰουλίου Ἀσκληπιάδου (vac)

**Traduction :** À la [bonne] fortune ! Titus Flavius Gaianus, chevalier romain, qui a occupé à deux reprises la fonction de premier archonte, ayant été politographe, ambassadeur à trois reprises auprès du divin Antoninus (Caracalla), deux fois agonothète du *koinon* de Galatie et deux fois agonothète des concours sacrés appelés les *Megala Asklepieia Isopythia*, grand-prêtre du *koinon* de Galatie, galatarque, sébastophante, fondateur de la métropole d'Ancyre ; la quatrième tribu Hiermênè (l'honneur des titres) premier en tout, son honorable et très riche



(*ploutistès*) bienfaiteur, Aurelius Asclépiadès, fils d'Alexandre, l'*archidragatès* et (?) Iulius Asclépiadès sont chargés de la supervision de l'érection (de la statue).

- **Texte n° 7** : Inscription honorifique d'une tribu inconnue pour Titus Flavius Gaianus

**Localisation et description** : Provenance non enregistrée. Maintenant dans les Thermes romains (Inv. n° 113.537.99). Autel carré en marbre blanc, brisé en bas devant ; la surface supérieure est plate ; il y a un trou de goujon vers le côté gauche. Le dos est rugueux. Acrotères floraux sur le devant et les côtés ; entre les acrotères : une tête de gorgone avec des ailes (sur la face avant), une rosette (sur la face gauche), une fleur à quatre pétales (sur la face droite) (St. Mitchell et D. French).

**Éditions** : *IGR* III, n° 204 ; St. MITCHELL, 1977, « R.E.C.A.M. Notes and Studies No. 1 : Inscriptions of Ancyra », *Anatolian Studies*, 27, p. 63-103, spécialement p. 73-75, n° 7 ; *SEG* 27, n° 844 ; *L'Année Épigraphique*, Année 1981 (1984), p. 202-235, spécialement p. 211-212, n° 783 ; *I. Ankara*, p. 267-268, n° 102 (traduit en anglais).

**Datation** : 219-220 après J.-C.

- 1 [Ἀγαθῆι Τύχηι]  
 [Τ. Φλ.] Γαιανόν ἰππέα Ῥωμαίων  
 [κὲ δ]ις τὴν πρώτην ἀ[ρ]χὴν ἄρξαν-  
 [τα], κὲ πολιτογραφήσαντα, καὶ τρις πρε-  
 5 [σβε]ύσαντα παρὰ θεὸν Ἄντωνεῖ-  
 [νον, ἀ]γωνοθετήσαντα δις τοῦ  
 [κοιν]οῦ τῶν Γαλατῶν, κὲ δις τῶν  
 [ἱερῶν] ἀγώνων τῶν μεγάλων  
 [Ἀσκλ]ηπείων ἰσοπυθίων, [κὲ] ἀρχι-  
 10 [ερέα] τοῦ κοινοῦ τῶν Γαλατῶν, γαλα-  
 [τά]ρχην, σεβαστοφάντην κτί-  
 [στην τῆς μητροπόλ]εως Ἀγκύρας  
 [— — — — ] . [— — — — — ]τ. κὲ φι-  
 [λότειμον — — — — — — — — — — ]

**Traduction** : [À la bonne fortune !] Titus Flavius Gaianus, chevalier romain, qui a occupé à deux reprises la fonction de premier archonte, qui a été politographe, qui s'est rendu en ambassade auprès du divin Antoninus (Caracalla) à trois reprises, ayant été deux fois agonothète des jeux du *koinon* de Galatie et deux fois agonothète des concours sacrés appelés les *Megala*

*Asklepieia Isopythia*, grand-prêtre du *koinon* de Galatie, galatarque, sébastophante, fondateur de la métropole d'Ancyre (...) plein d'émulation (zélé) (... l'honneur ...).

## Conclusion

Comme dans plusieurs cités grecques de la péninsule anatolienne pendant l'époque romaine, de nombreux notables de la cité d'Ancyre appartenant à l'aristocratie galate furent honorés par les organes délibératifs. Revêtu d'une titulature équestre, Titus Flavius Gaianus appartenait sans doute à l'une des grandes et anciennes familles aristocratiques de la cité d'Ancyre, ayant une onomastique galate<sup>61</sup>, qui avaient dominé la vie politique locale, voire régionale. Même s'il a vécu sous le règne de l'empereur Caracalla, Titus Flavius Gaianus serait descendant de parents qui auraient acquis la citoyenneté romaine avant la promulgation de l'édit de Caracalla en 212 après J.-C. du fait qu'il porte un gentilice (*Flavius*) qui se rattache à la dynastie flavienne<sup>62</sup>.

En effet, en dehors de l'Assemblée du peuple et/ou du Conseil constituant les principales instances délibératives qui conféraient le plus souvent des honneurs aux notables locaux, les tribus civiques, ou encore leurs présidents (les phylarques), avaient également la possibilité et le privilège de décerner des honneurs aux bienfaiteurs et titulaires de charges publiques, principalement dans les cités où la division du peuple en tribus avait gardé une certaine valeur administrative. C'est dans ce sens que les tribus civiques d'Ancyre rendirent des honneurs civiques, matérialisés par l'édification de bases de statue, à Titus Flavius Gaianus en guise de reconnaissance non seulement pour sa riche carrière marquée par l'exercice des plus hautes fonctions politico-religieuses, dont certaines étaient relatives au culte impérial civique ou provincial, mais aussi pour sa bienfaisance à l'égard de la communauté. La prise de décrets honorifiques par les tribus civiques traduit non seulement une certaine forme solennelle du vote de l'*ecclesia*, dans la mesure où celles-ci constituaient une subdivision du peuple, mais elle montre également l'exercice d'une activité indépendante et autonome des cadres réguliers dans certaines cités grecques anatoliennes, notamment sous la période impériale romaine.

---

<sup>61</sup> HELLER A., 2020, *L'âge d'or des bienfaiteurs*, p. 181, souligne que « L'aristocratie d'Ancyre à l'époque impériale est fière de ses origines celtes, qu'elle n'hésite pas rappeler ». Sur cette fierté de l'origine celte de l'aristocratie d'Ancyre, voir particulièrement *I. Ankara*, p. 14, avec les références aux inscriptions concernées.

<sup>62</sup> Faut-il souligner que plusieurs notables ancyriotes qui vécurent avant le règne de Caracalla portèrent des gentilices impériaux comme les *Iulii*, *Claudii* et *Flavii*.

## Bibliographie

- ADAK M., 2007, « Zwei neue Archontenlisten aus Prusias ad Hypium », *Chiron*, 37, p. 1-10.
- AMELING W., 1984, « Das Archontat in Bithynien und die lex provinciae des Pompeius », *EA*, 3, p. 19-31.
- AMELING W., 1985, *Die Inschriften von Prusias ad Hypium*, « Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien, 27 », Bonn, R. Habelt (= *I. Prusias ad Hypium*).
- ARSLAN M., 2004, *Galatya Krallığı ve Roma dönemi Ankyra şehir sikkeleri* (= *The coins of Galatian kingdom and the Roman coinage of Ancyra in Galatia*), Ankara, Ankara Ticaret Odası.
- ARSLAN M., 2009, «Aphrodite, Nymphe tasvirli ve hiç yayınlanmamış yeni Ankyra sikkeler», *Anadolu Medeniyetleri Müzesi 2007-2008 Yıllığı*, p. 15-81.
- BABELON E., 1897-1898, *Inventaire sommaire de la Collection Waddington acquise par l'État en 1897 pour le Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, Paris, C. Rollin et Feuardent (= *Inventaire Waddington*).
- BALZAT J.-S., CATLING R. W. V., CHIRICAT É. et CORSTEN T., éd., 2018, *A lexicon of Greek personal names*, vol. V. C, *Inland Asia Minor*, Oxford, Clarendon press (= *LGPN*).
- BRIXHE Cl. et HODOT R., 1988, *L'Asie Mineure du nord au sud : inscriptions inédites*, Nancy, PUN, Collection « Études d'archéologie classique, 6 ».
- BÖCKH A., FRANZ J. et al., (éd.), 1825-1877, *Corpus Inscriptionum Graecarum*, 4 vol., Berlin, Officina Academica (= *CIG*).
- BOSCH E., 1967, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Basimevi, Collection « Türk Tarih Kurumu Yayınlarından, VII Seri ; 46 (Publications de la Société d'histoire turque. Série 7 ; 46) ».
- BURRELL B., 2004, *Neokoroi : Greek cities and Roman emperors*, Leiden – Boston, Brill, Collection « Cincinnati classical studies. New series, 9 ».
- CAGNAT R., LAFAYE G. et al. (éd.), 1964, *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, 3 vol. (I, III et IV), Roma, "L'Erma di Bretschneider" (= *IGR*).
- CHRISTOL M., 2012, « Caracalla en 214 : de Nicomédie à Nicomédie », dans A. HOSTEIN et S. LALANNE (dir.), *Les voyages des empereurs dans l'Orient romain : époques antonine et sévérienne*, Arles, Errance, Collection « Les Hespérides », p. 155-167.
- CLAUDON J.-F., 2015, *Les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure auprès des autorités romaines : de la libération des Grecs à la fin du Haut-Empire (196 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.)*, Thèse de doctorat d'Histoire ancienne, Paris, EPHE.

- COX C. W. M. et CAMERON A., 1937, *Monumenta Asiae Minoris antiqua*, vol. V, *Monuments from Dorylaeum and Nacolea*, Manchester, Manchester university press, « Publications of the American Society for Archaeological Research in Asia Minor ; 5 » (= MAMA V).
- DEININGER J., 1965, *Die Provinziallandtage der römischen Kaiserzeit : von Augustus bis zum Ende des dritten Jahrhunderts n. Chr.*, Munich – Berlin, C. H. Beck, Collection « Vestigia, 6 ».
- DEMOUGIN S., 1999, « L'ordre équestre en Asie Mineure. Histoire d'une romanisation », dans S. DEMOUGIN, H. DEVIJVER et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER (éd.), *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international de Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995, Rome, École Française de Rome, Collection « Publications de l'École française de Rome, 257 », p. 579-612.
- DITTENBERGER W., éd., 1903-1905, *Orientalis Graeci Inscriptiones Selectae*, 2 vol., Leipzig, S. Hirzel, (reproduction : Hildesheim, G. Olms, 1960) (= OGIS).
- FERNOUX H.-L., 2004, *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine : III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, « Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ; 31. Série épigraphique et historique ; 5 ».
- FERNOUX H.-L., 2011, *Le Demos et la cité : communautés et assemblées populaires en Asie Mineure à l'époque impériale*, Rennes, PUR, Collection « Histoire. Série Histoire ancienne ».
- FORNI P., 2021, *Caracalla. Père de la citoyenneté universelle ?*, Paris, Ellipses, Collection «Biographies et mythes historiques».
- FRIJA G., 2019, *Les prêtres des empereurs : le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie*, Rennes, PUR.
- HALFMANN H., 1986, *Itinera principum : Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, F. Steiner Verlag Wiesbaden, Collection « Heidelberger althistorische Beiträge und epigraphische Studien ».
- HONDIUS I. I. E et al., 1932-1934, *Supplementum Epigraphicum Graecum*, vol. 6-7, Leiden, A. W. Sijthoff (= SEG).
- HOSTEIN A., 2012, « La visite de Caracalla à Pergame et à Laodicée du Lykos : l'apport des monnaies », dans A. HOSTEIN et S. LALANNE, *Les voyages des empereurs romains dans l'Orient romain : époques antonine et sévérienne*, Arles, Errance, Collection « Les Hespérides », p. 205-227.
- JONES A. H. M., 1966, *The Greek City from Alexander to Justinian*, 2<sup>e</sup> édition, Oxford, Clarendon Press.

- JONES N. F., 1987, *Public organization in ancient Greece : a documentary study*, Philadelphie, American Philosophical Society, Collection « Memoirs of the American Philosophical Society, 176 ».
- KAYA D. et MITCHELL St., « The sanctuary of the god Eurymedon at Tymbrida in Pisidia », *Anatolian Studies*, 35, 1985, p. 39-55.
- *L'Année épigraphique*, Année 1981 (1984), p. 202-235 (= AE).
- LATTE K., 1920, « Phyle », dans *RE*, 20, p. 994.
- MARRE S., 2018, *Phylétika : divisions et subdivisions civiques en Ionie, en Carie, à Rhodes et dans les îles proches du continent de la mort d'Alexandre le Grand à l'arrivée des Romains*, Thèse de Doctorat en Histoire, Langues et Littératures anciennes, Bordeaux, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- MILTNER Fr. et H., 1937, « Epigraphische Nachlese in Ankara », *JÖAI*, 30, p. 9-66.
- MITCHELL St., 1977, « R.E.C.A.M. Notes and Studies No. 1 : Inscriptions of Ancyra », *Anatolian Studies*, 27, p. 63-103.
- MITCHELL St. et FRENCH D., 2012, *The Greek and Latin inscriptions of Ankara (Ancyra), I, From Augustus to the End of the Third Century AD*, München, C. H. Beck (= *I. Ankara*).
- MORDTMANN J. H., 1874, *Marmora Ancyrana*, Berlin, Lange.
- PLEKET H. W., STROUD R. S. et al., éd., 1980, *Supplementum Epigraphicum Graecum*, volume 27, Amsterdam, J. C. Gieben (= *SEG*).
- PONT A.-V., 2017, « Dernières mentions des magistratures et des liturgies traditionnelles dans les cités d'Asie Mineure : habitus épigraphique et vie institutionnelle locale à la fin du III<sup>e</sup> et au début du IV<sup>e</sup> s. », *Chiron*, 47, p. 35-55.
- RÉMY B., 1989, *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire (31 av. J.-C.-284 ap. J.-C.) : Pont-Bithynie, Galatie, Cappadoce, Lycie-Pamphylie et Cilicie*, Istanbul – Paris, Institut français d'études anatoliennes, Éditions Divit - Maisonneuve, Collection « Varia anatolica, 2 ».
- RÉMY B., 1990, « L'activité des fonctionnaires sénatoriaux dans la province de Galatie au Haut-Empire d'après les inscriptions », *RÉA*, 92, p. 85-108.
- ROBERT L., 1960, « Inscription agonistique d'Ancyre, Concours d'Ancyre », *Hellenica*, XI-XII, p. 350-368.
- ROBERT L., 1960, « Recherches épigraphiques », *RÉA*, 62, p. 276-361.
- SHERK R. K., 1991, « The eponymous of Greek Cities III : The Register : Thrace, Black Sea Area, Asia Minor », *ZPE*, 88, p. 225-260.

- UZUNASLAN A., 2021, « Roma İmparatorluk Dönemi'nde Ankyra'da Agonistik Festivaller », dans Y. KIRAC, U. ALAGÖZ, Z. FÜRÜZEN TAŞKIRAN et al. (éd.), *Anadolu Medeniyetleri Müzesi 100 Yaşında : 1921-2021 Asırlık Çınar*, 2 vol., Ankara, Kültür Varlıkları ve Müzeler Genel Müdürlüğü, p. 3-27.
- VEYNE P., 1976, *Le pain et le cirque : sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, Collection « L'Univers historique ».
- WROTH W. W., 1899, *Catalogue of the Greek coins of Galatia, Cappadocia, and Syria*, Londres, The Trustees (= *BMC Galatia*).